

# Conseil Communautaire

## Délibération n°672026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

---

### Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de la Fédération SCOT

**Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**, rappelle que par délibération n°1412021 en date du 10 novembre 2021, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo à la fédération nationale des SCOT.

La fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- à constituer un lieu de réflexion et de prospective, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement. En outre, il s'agit d'un réel espace de partenariat avec les différents acteurs intervenant dans le champ du développement territorial.

Dans ce cadre, il convient de désigner **1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant** de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo afin de siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

**Monsieur le Président** propose au conseil de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein de la Fédération SCOT.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

**Monsieur le Président** propose les candidatures de madame Isabelle De Montgolfier en tant que représentante titulaire et monsieur Yves Quesada en tant que représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de la Fédération SCOT.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de la Fédération SCOT.

**Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de la Fédération SCOT, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de la Fédération SCOT, par scrutin public.

Le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) :

**DESIGNE** madame Isabelle De Montgolfier en tant que représentante titulaire et monsieur Yves Quesada en tant que représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de la Fédération SCOT, et les déclare immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 12/05/2026  
Publication du



Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le  
ID : 034-243400520-20260512-672026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex